



NÉGOCIATIONS DES ACCORDS COLLECTIFS

LE GRAND BOND EN ARRIÈRE

Les trois premiers textes proposés par la direction en guise de projet d'accords sociaux confirment bien les propos tenus par Patrick de Carolis sur le sujet les 17 juin et 22 octobre ainsi que les remarques formulées par les membres de la direction durant la phase d'inventaire des accords en vigueur. Le cap est donné : un grand bond en arrière.

A rebours du chemin parcouru depuis les ordonnances sociales de 1944 et 1945 sur lesquelles sont venus s'agréger des acquis sociaux, la direction de France télévisions souhaite faire table rase du passé.

La profession de journaliste en tant que catégorie professionnelle particulière est niée.

L'expression publique des journalistes est bridée.

Les droits d'auteurs sont mis en cause.

Les droits individuels acquis par les salariés sont rejetés.

Les salariés des Territoires d'Outre mer sont gérés par des accords locaux.

Le paritarisme est éradiqué pour tous les salariés.

Les automatismes d'ancienneté sont abandonnés, pour les journalistes comme pour les PTA.

L'appréciation de sanctions disciplinaires éventuelles est laissée à l'arbitraire de la hiérarchie.

Etc., etc.

La droite la plus revancharde en a rêvé, Patrick de Carolis veut le faire.

Pour signer et gérer ces « accords maisons », la direction souhaite instrumentaliser des « syndicalistes maisons ». Rognant les dispositions de l'avenant audiovisuel qui permettent l'engagement syndical hors de la seule entreprise, bridant l'implication dans des activités d'enseignement au sein des écoles reconnues par la convention collective des journalistes, la direction veut favoriser l'éclosion d'apparatchiks hors-sol, coupés du quotidien des salariés et de la réalité du travail. L'invitation à la connivence adressée aux apprentis-notables est explicite.

Pour mieux faire passer la pilule, la direction table sur la démobilisation de ceux qui sont prêts à partir en retraite et sur l'effet anesthésiant du plan de rattrapage des disparités salariales.

Si ces procédés sont classiques, leurs effets demeurent incertains.

Le SNJ appelle la direction de France télévisions à revenir sur terre, à ne pas poursuivre des combats idéologiques d'arrière garde. Le libéralisme économique a montré ses limites, ses dogmes antisociaux leurs conséquences tragiques.

Les patrons « de droit divin », ne sont plus de mise.

Soyez réalistes et pratiques. Ne rêvez pas du grand soir. Les textes distincts qui régissent aujourd'hui personnels administratifs, techniciens et journalistes ont fait leur preuve, travaillons sur leurs contenus, par sur leur négation.

Paris, le 26 novembre 2009

SNJ France Télévisions
Pièce A 212 - e-mail : snj@france3.fr

Didier Givodan : 06 72 83 76 85 - *Carole Petit* : 06 68 90 84 30 - *Dominique Pradalie* : 06 73 68 26 59